

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 1 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 24 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme SARRAUTE à Mme GIROTTI, Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme BAUDERE à M. BALDES, M. WINTERSHEIM à Mme DUBOURG, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Conseillers votants : 0

Pour: 0 Contre: 0 Abstention: 0

1 - COMMISSIONS COMMUNALES - CRÉATION ET MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal délibère à

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit par l'initiative de ses membres.

Par délibération du 07 Juillet 2020, le Conseil Municipal a créé 7 commissions communales.

À la suite de l'élection d'un 8^{ème} adjoint au Maire, par délibération du 02 Juillet 2024, il convient de créer une 8^{ème} commission communale.

L'élection d'un 8^{ème} adjoint au Maire a également conduit à modifier les délégations attribuées, par arrêtés, à deux adjoints au Maire.

La composition de chacune des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal:

- de créer une 8^{ème} commission : Commission n° 8 : Education-Restauration
- · de modifier les commissions :
 - o n° 1: Affaires générales / Ressources humaines
 - o n° 6: Finances
- et de déterminer la composition de chacune d'elle.

<u>Commission n° 1: Affaires générales / Ressources humaines</u> Listes proposées :

- n° 1:
 - Béatrice SARRAUTE
 - Gérard CARREAU
 - Christine HIMPENS
 - Danielle GRANGEON
 - Sophie PAIN GOJOSSO
 - Michel RENAUD
 - Elina SANCHEZ
- → Votes blancs:4
- → Liste n° 1:17
- → Liste n° 2:4

Commission n° 6: Finances

Listes proposées:

- n°1:
 - Fabrice SABOURAUD
 - Yoann BROSSARD
 - Gérard CARREAU
 - Virginie GIROTTI
 - Lionel WINTERSHEIM
 - Bernard MOINET
 - Elina SANCHEZ
- → Votes blancs: 0
- → Liste n° 1: 5
- → Liste n° 2:20

Commission n° 8: Education-Restauration

Liste proposée:

- n°1:
 - Sandrine SENTIER
 - Virginie GIROTTI
 - Christine HIMPENS
 - Danielle GRANGEON
 - Sophie PAIN GOJOSSO
 - Didier JOUBE

Sont désignés :

Commission n° 1: Affaires générales / Ressources humaines

Béatrice SARRAUTE Gérard CARREAU Christine HIMPENS

Danielle GRANGEON Sophie PAIN GOJOSSO Michel RENAUD

Elina SANCHEZ

| Commission n° 6: Finance | es | |
|--------------------------|--------------------|------------------|
| Fabrice SABOURAUD | Yoann BROSSARD | Gérard CARREAU |
| Virginie GIROTTI | Lionel WINTERSHEIM | Sandrine SENTIER |
| Elina SANCHEZ | | |

| Commission n° 8: Educati | on-Restauration | |
|--------------------------|---------------------|-------------------|
| Sandrine SENTIER | Virginie GIROTTI | Christine HIMPENS |
| Danielle GRANGEON | Sophie PAIN GOJOSSO | Didier JOUBE |

n°2:

- Béatrice SARRAUTE
- Gérard CARREAU
- Christine HIMPENS
- Danielle GRANGEON
- Sophie PAIN GOJOSSO
- Bernard MOINET
- Elina SANCHEZ

n° 2:

- Fabrice SABOURAUD
- Yoann BROSSARD
- Gérard CARREAU
- Virginie GIROTTI
- Lionel WINTERSHEIM
- Sandrine SENTIER
- Elina SANCHEZ

Fait et prend acte en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 08/10/24 Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20241001-73729-DE-1-1

Todome Andrew Hol GAD

Pour le Maire empêché, Madame Béatrice SARRAUTE